

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.

KIGALI, le 10 MAI 1988

N° 1389/15.11

17 MAI 1988

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI.

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de verser une somme de DEUX CENT SOIXANTE
UN MILLE SEPT CENTS FRANCS RWANDAIS (261.700 FRW), équivalent à UN MILLION DE
FRANCS CFA (1.000.000 CFA) au cours de 0,2617, en faveur de la CONFÉJES
(Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'expression
française), compte n° 500870/P, ouvert à L'UNION SÉNÉGALAISE DE BANQUES(USB)
à DAKAR comme contribution du Rwanda à l'alimentation du fonds commun de cet
organisme.

O.P. 932 du 205-8

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme
de DEUX CENT SOIXANTE UN MILLE SEPT CENTS FRANCS RWANDAIS (261.700 FRW). ✓

H. Jumwatu
Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
MENDIMBYIMA Augustin



Vu pour vérification approbation
et imputation à l'article 18.111.03.06.20
membre poste n° 54 du 10 / 5 / 1988
Kigali, le 10 / 5 / 1988

Le Gestionnaire des Crédits

GISAGARA A.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 MAI 1988